



## Vente d'un vehicule pour piece d'etacher

Par **polo33310**, le **02/01/2009** à **20:02**

bonjours j'aimerais vendre mon véhicule pour pièce détacher a un particulier.

Comme je ne compte pas la vendre cher car elle est vielle je ne compte pas passer le controle technique .

Mais j'ai lu quelque par que l'on ne peu vendre un véhicule pour pièce que a un dépolueur agréer qui eux me rachéte mon véhicule que 20 euro .

Donc j'aimerais connaitre exactement les formalités a entreprendre pour vendre mon véhicule pour pièces d'étache a un particulier ; quel papier a fournir , faut il laisser la carte grise a l'acheteur ou la renvoyer a la préfecture ?

Je ne souhaite pas être tenu responsable des problèmes qu'il pourrait y avoir après la vente du véhicule

merci de vos réponces

Par **Tisuisse**, le **02/01/2009** à **23:03**

Bonjour,

Vous ne pouvez vendre un véhicule pour pièces détachées qu'à un casseur agréé. Celui-ci est équipé pour désossé le véhicule et procéder au recyclage de ce qui doit l'être, et à l'évacuation du reste auprès d'entreprises agréées.

Cette vente vous dispense du contrôle technique préalable. Voyez votre préfecture pour obtenir la liste des casseurs agréés.

Il vous est donc interdit de vendre "pour piècess détachées" à un particulier. Imaginez que ledit particulier roule ensuite avec votre voiture et ce fasse contrôler par les FDO. N'ayant pas

fait le contrôle technique, vous auriez de nombreux problèmes, tant de la part de votre acheteur que de la part de la justice.